



Notice d'emploi N° 8036 / 2019

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires (ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Herbicide
Formulation:	EC concentré émulsifiable
Teneur en substances actives:	20.6 % fluroxypyr (200 g/l) [sous forme 29.7% de fluroxypyr-1-méthylheptylester (288g/l)]
Nom UICPA:	4-amino-3,5-dichloro-6-fluoro-2-pyridyloxyacetic acid

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Grande culture			
Céréales d'automne	dicotylédones	Dosage: 0.55 - 0.9 l/ha Application: printemps; post-levée jusqu'à BBCH 39.	1
Céréales de printemps	dicotylédones	Dosage: 0.55 - 0.9 l/ha Application: printemps; post-levée jusqu'à BBCH 31.	1

Charges générales / agronomiques:

Protection des utilisateurs:

- 1 Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + des lunettes de protection ou une visière.

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:

Phrases PPS

- Tenir hors de portée des enfants.
SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.